GRANDE SÉANCE A LA DIÈTE JAPONAISE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Les relations du Japon avec ses Alliés

M. Tojo aborda ensuite le problème des relations du Japon avec l'étranger et qualifia d'« encourageant » le fait que le Japon, le Mandchoukouo, la Chine et la Thaïlande poursuivent les mêmes buts dans cette guerre et que les rapports entre ces pays deviennent de plus en plus cordiaux. Il exprima alors à la grande vénération qu'éprouva le gouvernement nippon à l'égard de ses alliés, l'Allemagne et l'Italie, ainsi que les autres puissances amies. « En effet, dit-il, ces pays remportent une victoire après l'autre, sans jamais se fatiguer ou se laisser rebuter par les difficultés se rapprochant ainsi toujours de nos buts de guerre communs.

« Le Japon est décidé à poursuivre ses campagnes victorieuses et il fera tout son possible pour participer à la lutte grandiose de l'Allemagne et de l'Italie contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et pour contribuer efficacement aux importantes victoires de ces pays. Le Japon a tout intérêt à collaborer étroitement avec ses alliés dans le domaine stratégique en vue de créer un nouvel ordre mondial.

Appel aux Hindous

« Comme, en ce moment, tous les points d'appui avancés des Britanniques, servant à la défense des Indes, se trouvent aux mains des troupes impériales, une occasion unique s'ouvre devant les peuples hindou pour s'insurger et conquérir cette indépendance à laquelle il aspire depuis si longtemps. La circonstance que les négociations indo-britanniques, au cours desquelles Sir Stafford Cripps a joué le rôle principal, ont été rompues sans le moindre résultat, prouve qui spirituellement l'Inde est déjà indépendante de la Grande-Bretagne. Nous pouvons donc affirmer que la base spirituelle de la domination britannique aux Indes n'existe déjà plus et que le premier pas vers l'indépendance de l'Inde vient d'être fait. En ce moment, l'armature extérieure de la domination britannique, les divers organismes militaires et les troupes, renforcées constamment, existent encore dans l'Inde. Or, tant qu'il y aura dans l'Inde des forces anglo-américaines le Japon poursuivra inlassablement leur anéantissement.

« Il est malheureusement inévitable qu'au cours d'une telle campagne la population hindoue innocente ne connaisse les atrocités de la guerre. J'espère cependant qu'elle rassemblera toutes ses forces afin de se débarasser de l'influence anglo-américaine et de chasser les soldats britanniques pour proclamer enfin l'indépendance de la patrie.

« Le régime de Tchoung-King a été isolé, grâce à la défaite des troupes ennemies en Birmanie et il va au devant d'une défaite inévitable. Le Japon a l'intention de lui assener le dernier coup de massue sous lequel il s'effondrera.

Avertissement à l'Australie

« L'Australie est également sans protection vraiment sérieuse depuis que les eaux du Pacifique sud-ouest ont été débarrassées d'une grande partie des flottes ennemiee après la bataille dans la mer du Corail. Je m'adresse donc encore une fois aux dirigeants australiens en insistant pour qu'ils se rendent un compte exact de la précarité de leur situation dans l'espace du Pacifique, qu'ils en tirent les conclusions et fassent courageusement la démarche decisive. »

« Notre domination sur le Pacifique et l'Océan Indien, a continué M. Tojo, grandit de jour en jour tandis que la Grande-Bretagne a perdu ses meilleures possessions d'outre-mer et ses sources de matières premières. Ceci est d'autant plus grave que son système national et sa structure interne ne sont pas suffisamment preparées pour supporter ces pertes. Les Etats-Unis ont dû subir défaite sur défaite et, comme ils n'ont pas osé l'avouer publiquement, ils se sont vus obligés d'intensifier leur propagande mensongère afin de combattre les critiques internes et de maintenir leur prestige chez les neutres ».

Certitude de la victoire finale

Les peuples anglais et américains qui doivent lutter sous le commandement de tels chefs me font vraiment pitié. En effet, nombre d'entre eux ont abandonné leur commandement devant l'ennemi et laissé leurs officiers et soldats dans la désarroi le plus complet en cachant leur défaite sous l'aspect d'une guerre navale de guerilla, qui est cependant aussi insignifiante que sans résultat.

« Le Japon continue la lutte avec la certitude de la victoire finale ».

LE DISCOURS DE M. TOGO

M. Togo, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole après M. Tojo, premier ministre. Nous donnons ci-dessous les principaux passages de ce discours :

« Les gouvernements américain et britannique se sont afforcés de donner une fausse interprétation à l'entrée en guerre du Japon et à déformer le vrai caractère de cette guerre. Ils n'avaient pour but que d'échapper à la responsabilité des défaites continuelles sur terre et sur mer.

« Au cours de négociations pénibles qui ont duré huit mois, le Japon a'est toujours efforcé de trouver une solution pacifique, mais l'Angleterre et les Etats-Unis ont obligé le gouvernement japonais à recourir aux armes pour sa propre défense. C'est pourquoi la responsabilité de la guerre leur incombe entièrement.

« Le Japon a toujours eu la conviction inébranlable que sa cause était juste, car son peuple a su au cours des 26 dernières années, vaincre avec facilité toutes les crises nationales et maintenir son patrimoine sacré sous la domination ininterrompu de sa dynastie ».

Les relations avec l'Indochine

« En ce qui concerne l'Indochine les pourparlers économiques s'y poursuivent sans heurts. Quant au Mandchoukouo, qui fête actuellement le dixième anniversaire de son indépendance, il est décidé à partager les aspirations et les ideaux du Japon.

Passant au problème de l'Inde, le ministre des Affaires étrangères dit que la domination anglaise était complètement ébranlée dans ce territoire.

L'alliance avec l'Allemagne et l'Italie

M. Togo s'étendit ensuite sur la question de l'alliance avec l'Allemagne et l'Italie, dont le but est la réorganisation du monde.

« Dans cette alliance, a-t-il déclaré, s'exprime la décision irrévocable d'entreprendre la construction d'un monde nouveau et de ne pas remettre l'épée au fourreau avant d'avoir terminé avec succès la guerre commune contre l'Amérique et la Grande-Bretagne. La coopération entre les trois puissances est très étroite et cordiale, non seulement dans le domaine militaire, mais aussi dans ceux de la politique, de l'économie et de la culture. Les liens avec les autres alliés d'Europe, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et d'autres Etats sont indestructibles. »

COMMENTAIRES ALLEMANDS

Berlin, 27. — Le ton et la teneur des grands discours prononcés hier au Parlement par le général Tojo, premier ministre, et l'amiral Togo, ministre des Affaires étrangères du Japon, ont produit une profonde impression à Berlin et constituent le thème des conversations au sein des cercles politiques de la capitale du Reich.

A la Wilhelmstrasse, les services compétents résument leurs impressions dans le fait que l'exposé concis, guidé par une logique saine, sur la situation politique et militaire, tel que l'oot développé les deux hommes d'Etat japonais au Parlement de Tokio, s'explique de lui-même et ne demande pas d'autres commentaires spéciaux.

La Wilhelmstrasse souligne particulièrement la volonté inflexible du Japon de ne pas remettre l'épée au fourreau avant d'avoir remporté la victoire finale. Cette volonté exprimée par Tojo donnera à réfléchir aux adversaires, désunis quant à leurs objectifs et à leurs actes ; car il déclare que le Japon est fermement décidé à poursuivre sans relâche ses campagnes jusqu'ici victorieuses et à tendre tous ses efforts, en tant que participant à la gigantesque lutte de l'Allemagne et de l'Italie contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, à apporter sa cootribution à la victoire de ces pays.

LA TENSION ENTRE LES TURCS ET LES SOVIETS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ces attaquee n'ont pas manqué de provoquar dans la population turque l'émotion que l'on comprend. Le gouvernement envisage les mesures nécessaires en vua de parer au renouvellement de semblables attentats.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Saradjoglou, dont la courtoisie est à juste raison connue de tout le monde, doit se résoudre à se montrer sans aménité pour les Soviets, et cela encore plus que la réunion même des membres du gouvernement turc est un indice qui ne laisse aucune incertitude à ceux qui sont habitués à lire entre les lignes et même entre les mots.

Dans les relations turco-soviétiques il y a un malaise et il est voulu par les Soviets. Pourquoi ? Ne se sentent-ils pas assez écrasés par les forces de la Wehrmacht et de ses alliés pour aller encore se mettre à dos un pays tel que la Turquie ?

C'est une question à laquelle les temps prochains répondront certainement. En attendant, il convient de faire le point de la situation telle qu'elle se présente. Cela ne doit pas cependant nous conduire à la conclusion que la rupture est à l'heure actuelle inévitable. Il ne faut, en effet, pas perdre de vue que la Turquie a accepté d'envoyer une mission au Caire et que cette mission est également invitée à Londres. Ce faisant, elle fait état de sa neutralité et rien ne peut faire croire qu'une solution radicale soit donnée au problème.

Néanmoins, les Soviets, s'ils ne le font pas consciemment, auraient intérêt à ne pas continuer leurs torpillages de navires de commerce, car cela pourrait fort bien accélérer la marche des événements.

LA GUERRE EN ASIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

pertes subies par l'armée japonaise depuis le début des hostilités, c'est-à-dire depuis le 8 décembre, jusqu'au 30 avril, s'élèvent à 9.000 tués, y compris les officiers, et environ 20.000 blessés.

Par contre, l'adversaire a perdu, pendant le même laps de temps, 290.000 prisonniers, environ 1.800 avions, 3.500 canons, 45.000 tanks, automobiles et voitures de chemin de fer.

Malgré les opérations effectuées dans le jungle tropicale des territoires du Sud, avec leurs grands dangers de maladie, l'état de santé de l'armée est bon et même réellement meilleur qu'on n'avait prévu.

UN ATTENTAT A PRAGUE CONTRE M. HEYDRICH

adjoint au Protecteur du Reich

Prague, 27. — Un attentat a été commis aujourd'hui sur la personne de M'SS Obergruppenfuehrer Heydrich, adjoint du Protecteur du Reich. Une prime de dix millions de couronnes sera payée aux personnes qui feront découvrir les coupables.

L'agence D.N.B. apprend que l'SS Obergruppenfuehrer Heydrich a été blessé mais que sa vie n'est pas en danger.

Tobrouk arrosé de bombes

Rome, 27. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Activité intensive de l'aviation en Cyrénaïque, où quelques centres de communications ennemis de l'arrière ont été violemment bombardés.

Une escadrille de Stukas a arrosé les installations de Tobrouk de bombes de tous calibres. Deux avions britanniques ont été détruits en combats aériens par des aviateurs allemands.

Une de nos fortes escadres de chasse a réussi à attaquer par surprise l'aérodrome de Gambut, où vingt-cinq Curtiss étaient prêts à décoller. Quelques-uns d'entre eux ont été incendiés; tous les autres ont été gravement endommagés.

De jour et de nuit, des bombardiers italiens et allemands ont exécuté des attaques contre Malte. Des chasseurs d'escorte ont abattu deux Spitfirs. Au cours de la nuit dernière, l'ennemi a attaqué Messina en deux vagues successives de bombardiers qui ont lancé des bombes explosives et incendiaires. La cathédrale, l'Université royale et quelques habitations privées ont subi de graves dommages. On a relevé jusqu'à présent sept morts et dix-neuf blessés parmi la population civile. Le débiaiement des décombres se poursuit. En autre, sept matelots ont été blessés. Un avion, touché par la D.C.A., s'est abattu dans la mer. L'attitude de la population a été calme et disciplinée.

A l'aube du 23 mai, un de nos sous-marins opérant sous le commandement du lieutenant de vaisseau Gianfranco Gazzana a atteint de deux torpilles un croiseur des Etats-Unis de la classe « Pensacola » (9.100 tonnes), qui assurait la protection d'un convoi dans l'Atlantique.

Informations Régionales

M. Marcel DAUGY, Préfet des Ardennes, est nommé Préfet du Pas-de-Calais

C'est avec un vif plaisir que nous avons appris la nomination de M. Daugy, Préfet des Ardennes comme Préfet du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Buissière, nommé Préfet de Police à Paris.

Le nouveau Préfet du Pas-de-Calais est né en 1894 à St-Franchy, dans le Nièvre ; il entra dans l'administration en 1921, en qualité de rédacteur à l'administration communale au ministère de l'Intérieur. Le 11 Novembre 1928, il était nommé secrétaire de la direction du personnel et de l'administration générale.

Le 9 Août 1929, M. Daugy était promu sous-chef de bureau. Nommé le 12 mai 1931, conseiller de préfecture de 1re classe au Conseil interdépartemental de Rennes, il fut le 17 octobre 1931 nommé en la même qualité au Comité interdépartemental de

M. DAUGY
(Ph. privés).

Versailles. Promu sous-chef de bureau à l'administration communale au ministère de l'intérieur le 13 février 1932, M. Daugy fut le 19 mai 1934, nommé sous-préfet de Douai, parmutant avec M. Génebrier.

Le 31 Octobre 1940, un décret ministériel le nomma au poste de sous-préfet de Valenciennes, en remplacement de M. Pelletier. C'est en Juin 1941 qu'il fut appelé à la direction administrative du département des Ardennes.

Licencié en droit, ancien combattant de la guerre 1914-18, il est titulaire de la Croix de guerre avec trois citations.

Il est en outre, titulaire de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 2 Janvier 1928 et de nombreuses décorations françaises et étrangères.

Fonctionnaire consciencieux et érudit, il eut se créer partout et dans les diverses classes de ses administrés de durables sympathies. Administrateur, il s'est toujours très intéressé aux questions municipales et ses conseils éclairés ont été particulièrement suivis et bienfaisants.

Le bel avancement qu'il obtient aujourd'hui est la récompense de son travail et de son dévouement.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations et l'assurons de notre satisfaction de le voir revenir dans notre région à la tête du riche et important département qu'est le Pas-de-Calais.

UN ARTICLE DU Dr GOEBBELS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le ministre en vient à parler en détail de ce que l'Allemagne attend de sa victoire. Pour nous tous, écrit-il, la vie doit être meilleure qu'elle n'était avant la guerre. Dans un ordre nouveau, l'Europe sera divisée et organisée de façon à pouvoir suffire à son ravitaillement. Cette guerre devra être la dernière pour un nouvel ordre européen et son résultat devra permettre à notre continent de développer librement ses forces économiques, intellectuelles et culturelles sous la direction des puissances de l'Axe, sans en être empêché par les influences intéressées des forces plutocratiques anticontinentales.

LA PRESSE AMÉRICAINE MODÈRE SON TON VIS-A-VIS DE M. LAVAL

Paris, 26. — Depuis quelques jours, la presse américaine a modéré son ton vis-à-vis du chef du gouvernement français, M. Pierre Laval.

Le « Washington Sunday Star » a publié un important éditorial consacré à l'examen de la politique française.

Le journal américain écrit notamment : « Il faut reconnaître que le gouvernement de Vichy est bien celui de la France. M. Pierre Laval s'efforce de poursuivre une politique strictement française, et une rupture définitive des relations entre la France et les Etats-Unis n'est pas à souhaiter et serait même une grave erreur ».

Pour s'acheter des bijoux et faire la fête, une jeune caissière d'Escaudain avait volé 50.000 fr.

Elle a été écrouée

Nous avons relaté dernièrement qu'un manquant de 54.000 fr. avait été constaté dans la caisse d'une succursale de la Coopérative des Mineurs d'Anzin à Escaudain-Gare.

A la suite d'une plainte de M. Monier, gérant de la Coopérative, une enquête avait été ouverte par la gendarmerie. Par la suite, M. le Procureur de l'Etat Français avait confié l'enquête à M. Jean Clar, Commissaire de police d'Anzin qui vient d'obtenir les aveux de la coupable Julia Dhenain, 22 ans, demeurant place Gambetta à Escaudain.

Dès qu'il eut connaissance du dossier, M. Clar fit venir la caissière dans ses bureaux. Après un habile interrogatoire, la coupable passa des aveux.

Les indélicatesses de la caissière

Appelée à remplir les fonctions de caissière le 16 Mai 1941, à la succursale d'Escaudain-Gare, elle commença dès les premiers mois à voler de l'argent dans sa caisse. Pour pouvoir équilibrer sa comptabilité, elle s'arrangeait toujours de façon à pouvoir l'arrêter pour le mois suivant.

Avec l'argent volé, elle s'acheta des vêtements, des bijoux. Elle offrait généreusement des consommations à des camarades de travail et à plusieurs reprises, elle fit quelques « bombes » avec des jeunes gens de rencontre. Cela dura jusqu'au 10 mars dernier, date à laquelle M. Monier vint vérifier sa caisse. Ayant constaté un manquant de 50.000 fr., le gérant lui demanda des explications. Elle lui déclara alors que l'argent avait été envoyé par le poste et que le récépissé se trouvait chez elle. Comme cette déclaration était fausse, elle se rendit à la poste et demanda à l'employée de lui délivrer un récépissé d'un chèque de 40.000 fr. qu'elle s'engageait à verser le lendemain. Nantis de ce récépissé, elle le présente à M. Monier et pour justifier le manquant des autres 10.000 fr., elle présenta une facture de marchandises s'élevant à cette somme.

Il lui fallut ensuite avoir recours aux membres de sa famille pour emprunter l'argent nécessaire pour se couvrir auprès de la poste, puis ensuite il lui fallut rembourser ses parents et de nouveau elle puisa dans sa caisse. C'est alors qu'à la fin du mois de Mars l'inspectrice Mlle Parent vint au magasin pour faire la caisse avec elle et qu'en vérifiant ses comptabilité, les détournements furent découverts.

Julia Dhenain a été conduite devant M. le Procureur de l'Etat Français et écrouée à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Un ouvrier est tué et un autre grièvement blessé à Boulogne

Dans un atelier de forge, une explosion se produisit soudainement à Boulogne-sur-Mer. Deux ouvriers furant atteints. M. Omer Allart, 75 ans, 166, rue Nationale, fut transporté à St-Louis où il décéda en arrivant.

La seconde victime, M. Louis Leprêtre, 46 ans, du Portel, blessé à un oeil dut être admis à St-Louis. L'ablation de l'oeil dut être pratiquée.

UN OUVRIER MEURT, ÉCRASÉ SOUS UN MUR A SAINT-AMAND

Un ouvrier de l'entreprise Bonnet, M. Henri Bourdeau, 63 ans, demeurant à Lecelles, était occupé hier matin, vers 9 h. 50 à la démolition d'un mur à St-Amand, quand un énorme pan de mur se détache brusquement et s'abattit sur le malheureux qui n'eut pas le temps de se gerer.

Dégagé immédiatement, l'infortuné ouvrier respirait encore. Mais un quart d'heure plus tard, la victime succombait à un écrasement de la cage thoracique.

Après les constatations d'usage faites par la police, le corps fut transporté à l'Hôpital de la ville où il a été reconduit un peu plus tard à son domicile.

ORIENTATION RURALE DE LA JEUNESSE

Beaucoup de jeunes gens de 14 à 18 ans hésitant sur le choix d'une carrière.

L'incertitude de la vie en ville et la crainte du chômage causent beaucoup d'inquiétude à leurs parents.

Bien peu ont pensé à la terre.

Les métiers ruraux constituent pourtant, à l'heure actuelle, un débouché certain et le Gouvernement s'est préoccupé de la formation professionnelle des jeunes qui ont compris l'attrait de la vie à la campagne.

Un gros effort est fait en ce moment pour faciliter leur initiation et leur apprentissage dans les familles rurales choisies et à des conditions intéressantes.

Tous renseignements leur sont donnés par la Ministère de l'Agriculture, Mission de Restauration Paysanne : pour la Nord, 123 bis, rue Nationale, à Lille ; pour le Pas-de-Calais, 11, Grand' Place, à Arras.

Jeunes, répondez à l'appel de la terre.

LA RÉPRESSION DES AGRESSIONS NOCTURNES

UN TRIBUNAL SPÉCIAL SIÉGERA POUR LA PREMIÈRE FOIS A DOUAI LE 5 JUIN PROCHAIN

Trois Calaisiens sont passibles de la peine de mort

La loi du 11 mai 1941 a porté création d'un tribunal spécial pour juger les auteurs d'agression nocturne. Le texte extrêmement sévère de cette loi prévoit la peine de mort pour tout individu s'étant rendu coupable de vol pendant la nuit, s'il a commis son méfait à l'aide de violences.

Le tribunal spécial qui doit tenir ses audiences au chef-lieu de la Cour d'Appel, n'a pas encore eu l'occasion de fonctionner à Douai.

Il siégera pour la première fois, le vendredi 5 juin prochain à 14 h. 30, dans la salle de la Cour d'Assises du Nord.

Trois Calaisiens : Julien Meurin, 26 ans, terrassier, 80, chemin Castre à Calais ; sa femme, née Barsly, 22 ans, et Léon Duquesnoy, 22 ans, terrassier 109, rue de Beaumarchais, comparaîtront à l'audience.

Meurin s'était lié avec le chauffeur Gouveiard, 23 ans, demeurant rue des Salines. Il le recevait chez lui et il avait remarqué que son portefeuille était bourré de billets de banque.

Le terrassier fit part de sa remarque à son collègue Duquesnoy et ces deux coquins projetèrent de dépouiller le chauffeur. Aussi le 20 avril, Gouveiard fut-il invité à dîner chez Meurin. Quand, vers 22 h., après le repas, il eut quitté la maison, l'hôte courut chez son complice et en sa compagnie, il alla attendre l'invité au coin du chemin de Castre.

Quelques instants plus tard, Gouveiard était assailli à coups de manche de pioche et dépouillé de 12.000 francs.

Mme Meurin était au courant des projets de son mari et elle recéla l'argent. Cette circonstance lui vaudra de s'asseoir au banc des prévenus à côté de son mari.

Le tribunal sera composé de cinq magistrats siégeant en robe rouge et présidé par un président de chambre.

L'audience sera publique.

PRIX DES SABOTS

MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais viennent de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — Les fabricants de sabots mécaniques des départements du Nord et du Pas-de-Calais sont autorisés à pratiquer le tarif maximum ci-après :

1re catégorie : Sabots découverts femmes, poncés blancs, fleurés, 18 fr. la paire plus une majoration de 0 fr. 50 à la paire pour fleurage.

2e catégorie : Sabots demi-couverts homme, poncés blancs, fleurés, 21 fr. 50 la paire plus une majoration de 0 fr. 50 à la paire pour fleurage.

3e catégorie : Sabots couverts homme poncés blancs, 23 fr. 50 la paire.

Ces prix s'entendent taxes à la production et sur les transactions non comprises.

Article 2. — Les prix indiqués ci-dessus constituent des prix limites dont la dépassement sera considéré comme une hausse illégitime ; les infractions seront poursuivies et réprimées conformément aux dispositions de la loi du 21 octobre 1940.

Moniteurs interimaires d'éducation physique et sportive

L'Inspecteur de l'E.G.S., directeur du Centre Régional de l'Académie de Lille, nous communique les noms des candidats qui, à la suite d'examen, sont admis au stage de formation des moniteurs - intérimaires d'Education Physique et Sportive (du 16 mai au 27 juin) :

Abrassart Paul, Aisne ; Adrien Jacques, Nord ; Arcioni Pierre, Meurthe-et-Moselle ; Bossberth Fernand, Vosges ; Cerlisc Claude, Meurthe-et-Moselle ; Dufour Jean, Meurthe-et-Moselle ; Guiot Maurice, Meuse ; Herbeux Raymond, Nord ; Herbert Jean, Aisne ; Humbert Claude-Henri, Meurthe-et-Moselle, Legendre Gabriel, Meuse ; Milleville Pierre, Nord. Nierzejewski Félix, Nord ; Montaillet Maximilien, Somme ; Petit, dit Darnys Charles, Meurthe-et-Moselle ; Poulain René, Nord ; Pradines René, Meurthe-et-Moselle ; Rameau Roger, Meurthe-et-Moselle ; Rolland Frédéric, Belgique ; Suin Marcel, Nord ; Verrue Robert, Nord.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 29 Mai 1942. — Lever du Soleil à 6 h. 56. Coucher à 21 h. 41.

Aujourd'hui : St-Maxime. Demain : St-Ferdinand.

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

Une jeune fille de Raismes jette au feu 20.000 francs qu'elle avait volés

Il y a quelques jours, M. Victor Cuvelier, 48 ans, employé, demeurant 2, rue Chaudoir, à Raismes, constatait la disparition d'une somme de 20.000 fr. qu'il avait placé dans une enveloppe, elle-même déposée dans un tiroir d'une armoire située dans une chambre du premier étage de son habitation.

M. Cuvelier déposa plainte et M. Clar, Commissaire de police à Anzin commença de suite son enquête. Celle-ci l'amène à soupçonner une jeune fille, Mlle Y, M., âgée de 17 ans, demeurant rue Anatole France à Anzin qui, à plusieurs reprises avait fait le ménage chez M. Cuvelier.

Sérieusement questionnée, la jeune fille nia tout d'abord avoir commis ce vol, mais les enquêteurs n'étaient pas décidé à abandonner aussi facilement le lutta et après un interrogatoire qui ne dura pas moins de 24 heures, la jeune fille passa aux aveux.

Un peu de marché noir...

Elle raconta qu'elle avait l'habitude de se rendre dans l'Avesnois pour y acheter du beurre qu'elle revendait ensuite en prenant un certain bénéfice. Or, ces temps derniers, le fermier qui lui vendait le beurre étant absent, elle ne put régler le montant de ses achats mais elle vendit néanmoins le beurre. Ayant dissipé l'argent, elle se trouvait dans l'impossibilité de rembourser le fermier. C'est alors qu'un jour, allant faire la ménage chez M. Cuvelier, elle réussit à découvrir l'endroit où l'argent était caché et s'empara de 20.000 fr. Quelques jours après le vol, M. Cuvelier vint chez elle et l'entretint de la disparition de sa petite fortune. La jeune fille lui demanda alors s'il connaissait les numéros de ses billets. M. Cuvelier répondit par l'affirmative et c'est alors qu'ayant peur d'être découverte, elle décida, le soir même, de brûler les billets de banque, ce qu'elle fit.

Cette jeune voleuse a été conduite devant M. le Procureur de l'Etat Française et écrouée à la maison d'arrêt de Valenciennes.

LES JOURNÉES NATIONALES NORD-AFRICAINES

La solidarité entre l'Afrique du Nord et la France Métropolitaine n'est pas un vain mot

Non, la solidarité entre la France métropolitaine et l'Afrique du Nord française n'est pas un vain mot. Cette solidarité s'affirme dans le cadre de l'Empire : les journées Nord-Africaines ont lieu pendant la quinzaine impériale.

Quelques phrases sèches suffiront pour souligner tout ce que l'Afrique du Nord a apporté à la France :

— les combattants (il y a environ 40.000 prisonniers de guerre musulmans) ;

— fidélité et loyalisme des populations musulmanes ;

— entr'aide : L'Afrique du Nord a versé aux œuvres de la Métropole des sommes considérables et des dons en nature qui ne sont pas moins ;

— ravitaillement : L'Afrique du Nord a fait, depuis deux ans, un effort de production agricole sans lequel la France n'aurait pas pu se nourrir.

En bref, donner aujourd'hui aux indigènes de l'Afrique du Nord, c'est leur rendre ce qu'il nous ont donné le précieux hier.

Soyons-leur reconnaissants. Aussi, donnons-leur tout ce que nous pouvons comme vêtements.

Donnons sans hésiter toutes les étoffes qui ne nous servent pas. Nos frères musulmans en ont besoin et sauront s'en servir.

CONTROLE SUR PIED DES CULTURES DE LIN

En vue d'organiser le contrôle sur pied des récoltes de lin ayant fait l'objet d'un contrat de culture pour la semence il est nécessaire de les grouper par secteurs auxquels seront affectés des contrôleurs responsables.

Ce travail doit être achevé le plus tôt possible.

A cet effet, les liniculteurs, les tailleurs, négociants et courtiers intéressés sont priés d'adresser immédiatement à la Commission Régionale d'Achats de Lins en Paille de leur région une déclaration mentionnant :

— Le nom et l'adresse des liniculteurs ;

— La superficie emblavée en lin au titre des contrats de culture pour semences ;

— Le nom et l'adresse du tailleur ou négociant, avec lequel le contrat a été souscrit.

Seuls les liniculteurs qui auront fait cette déclaration avant le 5 juin, dernier délai, pourront bénéficier du contrôle sur pied de leurs cultures.

Ils devront présenter au contrôle les étiquettes contenues dans les sacs de semences qu'ils ont utilisés, ou attachées à ces sacs, et indiquant leur origine.

Il est rappelé que les semences provenant des cultures répondant aux exigences du contrôle sur pied, bénéficieront d'une prim espéciale de 300 francs par quintal.

Il est indiqué, d'autre part, qu'en raison des difficultés de l'importation des semences étrangères qui risquent de s'aggraver encore pour la prochaine campagne, il est particulièrement indiqué de ne rien négliger pour s'assurer un approvisionnement en bonnes semences de pays.

LES FEUILLES DE TICKETS DE RATIONNEMENT DE MONTIGNY-EN-OSTREVENT DOIVENT ÊTRE REFUSÉES

Un vol de feuilles de tickets de ravitaillement a eu lieu à la mairie de Montigny-en-Ostrevent le 27 Mai courant.

En conséquence, les commerçants sont informés que toute feuille de tickets de rationnement, portant le cachet de la mairie de Montigny-en-Ostrevent ne doit pas être servie.

Les commerçants, à qui des feuilles de tickets portant ce cachet, seraient présentées, sont tenus, sous peine de sanctions, d'en informer immédiatement la Commissariat de Police ou la Gendarmerie.

Enfin, il est précisé que toutes les feuilles de tickets doivent être présentées entières aux commerçants par les consommateurs.

Les personnes qui enfreindraient ces dispositions se verraient infliger des sanctions sévères.

VACANCES D'EMPLOIS A L'OFFICE DES MUTILÉS

Le Préfet du Nord donne avis de la vacance de deux emplois de rédacteur stagiaire et de trois emplois de commis d'ordre et de comptabilité à l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation.

Les candidats doivent justifier, notamment, qu'ils sont :

— Soit titulaire d'une pension au titre de la loi du 31 mars 1919 en qualité d'invalide ou de veuve de guerre ;

— Soit titulaire de la Carte du Combattant ;

— Soit susceptible d'obtenir le certificat de combattant de la guerre 1939-1940 (décret du 27 décembre 1940 publié au J.O. du 21 janvier 1941) ;

— Soit pupille de la Nation ou orphelin de guerre.

Etre au moins titulaire :

— Du baccalauréat ou du certificat de fin d'études secondaires ou du brevet supérieur ou du brevet d'officier (active) des armées de terre, de mer ou de l'air ;

— Du brevet élémentaire ou du brevet de capacité en droit.

Les candidats titulaires du diplôme de licencié en droit, ès-lettres ou ès-sciences bénéficieront d'une majoration de 5 % des points obtenus.

Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 27 juin 1942.

Le programme est à la disposition des candidats à l'Office Départemental (Annexe de la Préfecture).

ASSISTANCE A LA FAMILLE

A la suite de la note publiée ces jours-ci par la Délégation Régionale à la Famille, la Préfecture a été saisie d'un grand nombre de demandes de renseignements relatives à l'attribution des secours aux chefs de famille ayant à leur charge trois enfants ou moins.

Il apparaît que les intéressés n'aient pas toujours exactement saisis le sens des indications données.

En vue d'éviter des démarches inutiles, il convient de rappeler que l'Assistance à la Famille ne constitue pas un droit mais reste subordonnée à la condition formellement prescrite par l'art. 1er du décret du 29 juillet 1939, de ne pas disposer de ressources suffisantes pour élever les enfants à charge.

Le nombre et le taux des allocations à accorder, eu égard à la situation matérielle de la famille, est d'ailleurs laissé à l'appréciation des Commissions Cantonales d'Assistance, en premier ressort, de la Commission Départementale et du Comité d'Assistance de France, en appel.

Les Mairies ont reçu des instructions très détaillées sur les modalités d'application de l'Assistance à la Famille et il appartient aux chefs de famille intéressés de s'y adresser pour connaître exactement l'étendue de leurs droits et les formalités à remplir à cet égard.

RÉQUISITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'arrêté du 11 avril 1942 fixant l'organisation générale de la réquisition de la main-d'œuvre pour les exploitations agricoles et forestières, prévoit dans ses articles 6 et 7 l'aéroi par les employeurs occupant plus de cinq employés ou ouvriers de déclarations en vue de l'utilisation possible de leur personnel ou d'une partie de leur personnel pour les travaux des champs.

Les besoins en main-d'œuvre agricole pour le département du Nord étant, dès maintenant assurés, jusqu'à nouvel ordre la nécessité n'apparaît plus pour les employeurs d'adresser les déclarations de cette nature à la Préfecture du Nord.

AUX AUTOMOBILISTES

A partir du 1er juin 1942, une nouvelle réglementation concernant la circulation des voitures automobiles toutes catégories (tourisme et véhicules utilitaires), motocyclettes et vélomoteurs sera mise en vigueur sur l'ensemble du territoire des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Toutes les autorisations de circuler actuellement détenues par les propriétaires de ces véhicules devront être renouvelées.

Dès maintenant, les propriétaires de voitures de tourisme, camionnettes auxiliaires, commerciales, motocyclettes et vélomoteurs doivent se présenter dans les Mairies pour y retirer la nouvelle formule de demande réglementaire. Pour les propriétaires de camionnettes et de camions, cette même opération ne s'effectuera qu'à partir du 21 juin prochain.

Toutefois, à l'effet de ne pas provoquer un arrêt momentané des moyens de transport, les anciennes autorisations délivrées jusqu'à ce jour seront valables jusqu'au 30 juin 1942 inclus, pour les voitures de tourisme, commerciales, camionnettes auxiliaires, motocyclettes ou vélomoteurs et jusqu'au 31 juillet 1942 inclus pour les camionnettes ou camions.

Les nouvelles formules de demandes ainsi que tous les renseignements nécessaires sont donnés par les Services municipaux. Les démarches personnelles faites au Service intéressé de la Préfecture dans le but d'accélérer la bonne marche d'un dossier ne peuvent qu'entraver le fonctionnement normal du service et retarder la délivrance des permis de circulation qui doivent obligatoirement être remis par les soins des Mairies.

L'IMPOSSIBLE RANÇON

Par Léon GROC

— 31 —

Un quart d'heure plus tard, Claude avait au bout du fil le palais de Parnèse. Mais quand il demanda qu'on la mît en communication avec « l'appartement de M. le comte de Roche-Tonnerre », on lui répondit que le comte était parti le jour même en avion, à pour une destination inconnue ».

Cette réponse ajouta encore au désespoir de Jacqueline.

Dans l'état de dépression nerveuse où elle se trouvait, toute contrariété prenait les proportions d'une catastrophe. Que son amant eût quitté Roma sans l'avoir prévenue, elle ne pouvait le comprendre ni l'admettre.

Claude comprit immédiatement ce qui se passait dans l'esprit de Jacqueline. Il calma d'une simple phrase cette nouvelle angoisse :

— Vous avez peut-être des nouvelles de lui à Paris ? dit-il.

— C'est juste, je deviens folle. Un coup de téléphone chez moi et je suis rassurée.

Elle téléphona à son appartement mais elle ne fut pas plus rassurée. Sa femme de chambre lui avait répondu qu'il y avait un télégramme pour elle, Jacqueline le fit ouvrir et lire. La dépêche disait simplement :

« Retour différé de plusieurs jours en raison d'une expédition scientifique à laquelle je dois prendre part. Ne vous inquiétez pas si vous êtes sans nouvelle pendant quelque temps et croyez à ma profonde tendresse. — Max. »

Cette fois, la détresse de Jacqueline fut à son comble. Le regard qu'elle jeta sur Claude fut empreint d'une si affreuse tristesse que le jeune homme sentit les larmes lui monter aux yeux. La malheureuse mère n'avait plus pour la défendre contre des bandits pleins d'astuce et de cruauté que le dévouement de deux humbles femmes, aimantes mais bornées, et d'un adolescent intelligent, mais presque infirme.

....

— Ainsi que Claude l'avait supposé, la petite Anne-Marie avait bien suivi volontairement la personne qui s'était introduite dans la villa des Roses, tandis que Mme Fleury était à ses commissions. Mais la jeune homme malgré toute sa finesse, s'était trompé sur l'identité de cette personne. Ce n'était pas un homme, mais une femme, qui avait su persuader à l'enfant de quitter la maison.

Anne-Marie était, comme beaucoup de fillettes, très sensible à la grâce et à la beauté.

La jolie Suzanne, en particulier, avait exercé sur elle, à la première entrevue, une véritable fascination. La fine mouche l'avait bien remarqué et s'était promis d'en user le cas échéant. L'occasion s'était présentée qu